

## Finis, les risques de pollution dans les champs de chanvre du Cœur de La Côte



L'entreprise qui exploite des parcelles de cannabis dans la région et vend des produits à base de cannabidiol (CBD) a recouvert, cette année, ses plantes de bâches en plastique. Biodégradable, cette fois.

Entre Montherod et Gimel, ou encore à Essertines-sur-Rolle, des bâches plastiques servant à recouvrir des cultures de cannabis légal sont récemment réapparues. De quoi réveiller les craintes d'une pollution des cours d'eau et des champs environnants comme ce fut le cas en début d'année lorsque la bise avait éparpillé des bouts des bâches précédentes, en plastique non dégradable, un peu partout.

L'entreprise, qui exploite plusieurs parcelles dans la région et vend des produits à base de cannabidiol (CBD), a décidé de corriger le tir au moment de recouvrir les champs qu'elle loue. Aujourd'hui, Michel Delévaux, le propriétaire des terres, se veut rassurant: «Ce sont des plastiques biodégradables, à 100%, c'était obligatoire. C'est une mesure que j'ai prise en accord avec la commune d'Aubonne.» Cette dernière a récemment reçu une lettre recommandée qui l'en informait.

En début d'année, trois communes – Aubonne, Montherod et Gimel – rejointes par la suite par Essertines-sur-Rolle, Saint-Oyens et **Bougy-Villars**, étaient montées aux barricades face à ces déchets éparpillés dans la nature. Malgré un ultimatum, les exploitants avaient mis leur temps pour

nettoyer champs et cours d'eau. Les autorités avaient alors requis le soutien de la Direction générale de l'environnement.

Finalement, après le nettoyage des diverses parcelles, un contrôle sur place a été effectué fin avril en présence des communes, du canton et du propriétaire. «Le propriétaire Monsieur Delévaux s'était engagé alors à enlever tout déchet résiduel, ainsi qu'à ne plus jamais utiliser de plastique dans ses cultures», explique le syndic d'Aubonne Luc-Etienne Rossier. L'exploitant, malgré nos sollicitations, n'a pas répondu à nos questions.